

# Nouvelles fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **36 (1990)**

Heft 19

PDF erstellt am: **14.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Décision du Tribunal Fédéral sur les revendica- tions juras- siennes.

■  
**Le Tribunal Fédéral traitera lui-même les deux réclamations de droit public déposées par le Canton du Jura contre le Canton de Berne, à la suite du scandale des caisses noires.**

La Première Cour de droit public s'est déclarée compétente pour examiner les revendications du canton jurassien, au sujet de la régularité des plébiscites de 1975 et du partage des biens entre les deux cantons. La Cour Fédérale a jugé à l'unanimité qu'il s'agissait bien d'un différent de droit public, soumis par la loi d'organisation judiciaire au Tribunal Fédéral. Le Conseil Fédéral, auquel le gouvernement jurassien avait adressé sa plainte initiale, en novembre 1986, était en

droit de décliner sa compétence. De même, la réclamation du Canton du Jura relative aux partages des biens relève du Tribunal Fédéral, faute de règle spéciale à ce sujet. Cette seconde réclamation a déjà été instruite, mais la Cour a décidé de la joindre à la première, pour les trancher dans un seul arrêt. L'instruction de la réclamation portant sur les plébiscites va pouvoir reprendre, avec les déterminations des gouvernements des deux cantons sur le fond de l'affaire. Ainsi, l'arrêt définitif ne sera pas rendu avant plusieurs mois.

**Réactions :** Le Canton de Berne se déclare satisfait de la décision formelle du Tribunal Fédéral sur les réclamation du Canton du Jura. Il se déclare confiant dans la suite de la procédure car son argumentation a jusqu'ici été reconnue par le TF. Admettant la compétence du TF sur les deux réclamations du Jura et satisfait de voir que l'affaire sera traitée par des autorités judiciaires plutôt que politiques, le gouvernement conteste toutefois le droit, pour le Canton du Jura, de demander l'annulation de scrutins dont il est lui-même issu. Enfin, le Conseil Exécutif se déclare très satisfait du rejet du recours des trois citoyens bernois. Ceux-ci demandaient d'annuler les plébiscites de mars et septembre 1975. Le recours avait été jugé irrecevable par le

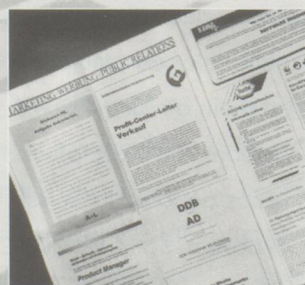
Grand Conseil et par le gouvernement.

### "PRENEZ PLACE, MADAME"

■  
Rapport gratuit : l'épais rapport intitulé "Prenez place, Madame", sur la politique des femmes en Suisse, que la Commission Fédérale pour les questions féminines vient de publier, est distribué gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande à la Chancellerie Fédérale.

### CONSEIL FÉDÉRAL : TENSION CROISSANTE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

■  
Le Conseil Fédéral propose d'augmenter d'environ 8000 personnes les contingents de travailleurs étrangers en Suisse pour la période 90/91, dont 7000 pour les autorisations saisonnières. En outre, 2000 unités seront transférées de la compétence fédérale à celle des cantons.



Un marché de l'emploi complètement sec : les journaux regorgent d'offres d'emplois.

Photo : Max Sagon

### LES CHAMBRES FÉDÉRALES EN BREF

■  
Le Conseil National a repoussé deux initiatives pour la suppression de la taxe poids lourds et de la vignette routière, la première par 110 voix contre 38, la deuxième par 114 contre 34. Le groupe libéral était le seul parti politique à soutenir ces initiatives. Il a d'autre part approuvé les comptes et le rapport de gestion des CFF pour 1989 qui, malgré des résultats records tant dans le domaine des marchandises que dans celui des voyageurs, a coûté 1,4 milliard de frs.s. à la Confédération. Pour sa part, le Conseil des Etats a pris les décisions suivantes.

**Comptes 1989 :** le Conseil des Etats a approuvé les comptes de la Confédération. Inquiet des perspectives qui s'ouvrent aux finances fédérales, le Conseil des Etats, comme le Conseil National, a voté une motion exigeant que les dépenses n'augmentent pas plus que le produit national brut. Par ailleurs, le Conseiller Fédéral Otto Stich a répondu négativement à des interpellations sur la politique monétaire et l'exonération fiscale de l'épargne traditionnelle.

**Partis :** il a décidé d'accroître sensiblement les contributions de la Confédération aux groupes politiques du Parlement Fédéral, mais sans se

montrer aussi généreux que le Conseil National en mars dernier. Celui-ci devra donc revoir la question.

**Asile** : il a approuvé la révision de la loi sur l'asile en adoptant dans les grandes lignes la version du Conseil National. Toutefois, les demandeurs qui travaillent ne devraient pas toucher d'allocations familiales pour leurs enfants si ceux-ci ne sont pas en Suisse.

**Politique régionale** : contre l'avis du Conseil Fédéral, il a approuvé par 27 voix sans opposition une motion Gadiet (UDC/GR) le chargeant de proposer une augmentation des fonds d'aide aux investissements dans les régions de montagne à partir de 1992.

#### SALAIRES

Baisse du pouvoir d'achat : la situation des employés de l'industrie horlogère se dégrade, si l'on en croit la Fédération Suisse des Travailleurs de la Métallurgie et de l'Horlogerie, qui fait état d'une baisse de 0,7% du salaire moyen en quatre ans. Particulièrement concernées, les femmes, qui touchent 1000 frs.s. de moins que les hommes - sur un salaire moyen de 3453 frs.s. en 1989 - : c'est pourquoi a été demandée une augmentation, pour elles, de 200 frs.s. Requête qui a peu de chance d'aboutir.

#### ACHATS DE LA CONFÉDÉRATION EN 1989 : PROGRESION SUBSTANTIELLE

La Confédération, (PTT et CFF compris), est l'acheteur le plus important de la Suisse. Elle a dépensé en 1989, pour des achats de biens meubles et prestations y afférentes, environ 8,3 milliards de frs.s., dont quelques 980 millions de frs.s. à l'étranger, indique la statistique publiée dans le dernier exemplaire de la "Vie Economique". Le volume total des achats est supérieur d'un milliard à celui de l'année précédente.

L'administration générale, y compris les fabriques d'armement, a acheté pour 3700 millions de frs.s. (+300 millions), les PTT pour 3300 millions (+500) et les CFF pour 1300 millions (+200). L'augmentation du volume tient essentiellement aux achats plus importants dans les domaines de l'électrotechnique (3332 millions de frs.s. au total), des machines et appareils (1950 millions), des véhicules (676 millions de frs.s.) ainsi que des logiciels informatiques (132 millions de frs.s.).

On constate de nettes disparités d'un canton à l'autre dans les commandes qu'ils reçoivent de la Confédération. Ce phénomène tient essentiellement à la disparité des taux d'industrialisation,

affirme la "Vie Economique". A lui seul, le Canton de Zurich a obtenu des commandes pour plus de 3 milliards de frs.s. et Berne pour 1,3 milliard. Dans les cantons romands, les commandes se répartissent de la façon suivante : Fribourg, 36 millions de frs.s.; Vaud, 250 millions de frs.s.; Valais, 34 millions de frs.s.; Neuchâtel, 132 millions de frs.s.; Genève, 117 millions de frs.s. et Jura, 27 millions.

Les régions économiquement moins favorisées et les cantons montagnards reçoivent toutefois, par d'autres voies, une aide substantielle de la Confédération : aide aux investissements dans les régions de montagne, aide financière aux régions dont l'économie est menacée, coopératives de cautionnement des arts et métiers, subventions, quotes-parts des cantons aux recettes fédérales, le tout complété par la péréquation financière. ■

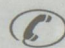
Publicité



**Imprimerie  
Tschumi-Taupin**

S.A.R.L. au capital de 100.000 francs

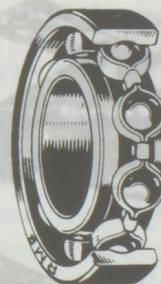
**LA QUALITE SUISSE**

 **64.39.37.07**

**24, rue de Dammarie □ 77000 Melun**

Publicité

**Roulements  
miniatures  
BIENNE (Suisse)**



**Le petit roulement pour les  
grandes performances**  
(pour arbres de 1 à 10mm)

Représentants

**William Baehni**

147, rue Armand Silvestre. 92403 COURBEVOIE

Téléphone : 43.34.17.17